
À lire avec la personne qui décidera avec toi.

Ce document est écrit pour vous deux. Il ne cherche pas à convaincre : il décrit ce qui change, quand, et combien ça coûte — pour que la décision se prenne sur un calendrier, pas sur une impression. Tout ce qui relève d'un engagement est écrit dans un contrat qui peut être lu avant de signer quoi que ce soit.

Ce qui change le mois prochain

Un nouveau lieu de travail, une nouvelle organisation, et des démarches administratives de changement de structure qui prennent **plusieurs semaines** — pendant lesquelles il n'est pas possible de conclure de nouvelles affaires au nouvel endroit. Ces semaines se préparent : le dossier peut être déposé de façon à ce que l'attente recouvre la transition, pas qu'elle s'y ajoute.

Côté dépenses : une redevance fixe de **17 000 francs par mois**, qui couvre les outils de travail. C'est la seule dépense fixe nouvelle. Côté rentrées : ce métier ne verse pas de salaire — le revenu vient des affaires conclues, et il arrive par à-coups, plusieurs semaines après chaque signature.

Ce qui change dans six mois

À six mois, la situation est lisible : les premières affaires initiées au nouvel endroit ont été conclues et payées, ou elles ne l'ont pas été. Le rythme de travail est installé — avec des objectifs de contacts hebdomadaires suivis, plus exigeants la première année qu'ils ne le seront ensuite.

Ce qui a été constaté chez ceux qui ont fait ce changement avant : les trois premiers mois sont **plus durs** que l'ancien rythme, pas plus faciles. Personne ne vous dira le contraire par écrit.

Combien de temps dure le creux, et comment il se passe

Le creux — la période entre le départ et le retour d'un revenu régulier — dure en pratique **de trois à six mois** : le temps des démarches, puis le temps que les premières affaires aillent de la rencontre à la signature, puis au paiement. Il se traverse avec trois choses décidées à l'avance : une réserve d'argent dimensionnée ensemble avant le départ, un point fixe chaque mois sur les chiffres réels, et une date de bilan posée dès le premier jour.

Ce qui est dû par l'ancienne structure sur les affaires déjà engagées dépend du contrat qui a été signé là-bas : c'est un point à faire vérifier sur pièces **avant** la décision, pas après.

Ce qui se passe si, à six mois, ça n'a pas démarré

C'est la question à poser avant de partir, pas au sixième mois. La réponse tient en trois points.

1. La date de bilan est posée dès le départ — à six mois, calendrier en main. On y regarde trois chiffres : les rencontres faites, les affaires engagées, les affaires payées.
2. Si les rencontres ont eu lieu et que les affaires n'ont pas suivi, la question est celle de la méthode, et elle se travaille avec un suivi nommé — quelqu'un dont c'est le travail de regarder les chiffres chaque semaine.
3. Si le compte n'y est pas, arrêter est une décision normale, prévue, et sans pénalité de sortie cachée : ce qui s'applique au départ est écrit dans le contrat, qui peut être lu à deux avant la signature.

Ce qu'il ou elle emporte en repartant

Sa réputation, son expérience, et les relations construites — le carnet de personnes constitué pendant cette période lui appartient. La redevance mensuelle s'arrête avec le contrat. Il n'y a ni rachat, ni dette liée au départ : les seules sommes en jeu sont celles des affaires en cours, réglées selon ce que le contrat écrit prévoit.

Sur les quinze personnes venues d'autres structures de la place ces dernières années, dix sont toujours là et cinq sont reparties — quatre pour des raisons sans lien avec la structure, une parce que la façon de travailler ne lui convenait pas. Ces chiffres sont publiés et tenus à jour.

Les trois questions à poser ensemble

1. De quelle réserve disposons-nous pour couvrir de trois à six mois, et où est-elle ?
2. Quelle date de bilan posons-nous, et sur quels chiffres ?
3. Qu'est-ce qui est écrit — et qu'est-ce qui n'est que dit ?

Ce document ne contient aucune promesse, et c'est volontaire : tout ce qui engage est écrit dans un contrat consultable avant toute décision. Les chiffres cités sont vérifiés en août 2026 et tenus à jour sur la page publique du site. Téléchargé sans formulaire ; personne ne sait que vous l'avez lu.